



# Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.bis.public)

N° C12-NAN-11-018	Diagnostiqueur Mathieu FERAUD
Date 08/11/2012	N° de certificat ODI/DPE/08086299
Valable jusqu'au 08/11/2022	Signature

Intitulé du site : Bâtiment BSL	Année de construction 2006
Adresse du site : Avenue de la République	Nature de l'ERP 4ème catégorie
<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier SHON : 6 098 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Partie de bâtiment Surface utile :

Propriétaire : Université Paris Ouest	Gestionnaire : Université Paris Ouest
Adresse : Avenue de la République 92000 NANTERRE	Adresse : Avenue de la République 92000 NANTERRE

## Consommations annuelles d'énergies

Période de relevé de consommations considérée :  
2008 (gaz) 2010 (gaz) 2009 (élec) 2010 (élec) 2011 (élec)

Energie	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
Electricité	345349 kWh <sub>EF</sub>	891000 kWh <sub>EP</sub>	69052 € TTC
Gaz	643000 kWh <sub>EF</sub>	643000 kWh <sub>EP</sub>	36111 € TTC
Autres énergies	kWh <sub>EF</sub>	kWh <sub>EP</sub>	€ TTC
Production d'électricité	kWh <sub>EF</sub>	kWh <sub>EP</sub>	€ TTC
Abonnements			€ TTC
<b>TOTAL</b>		1534000 kWh <sub>EP</sub>	€ TTC



## Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

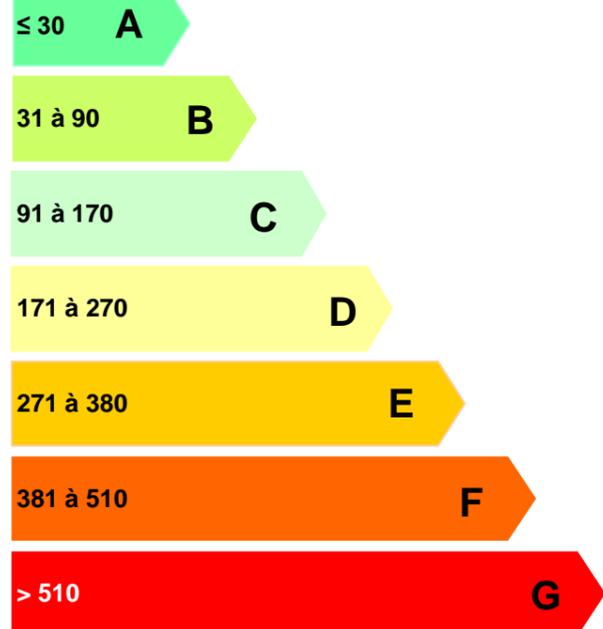
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

## Emission de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

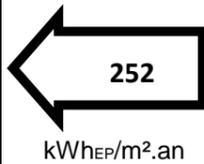
Consommation estimée : **252 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an** Estimation des émissions : **29 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

### Bâtiment économe

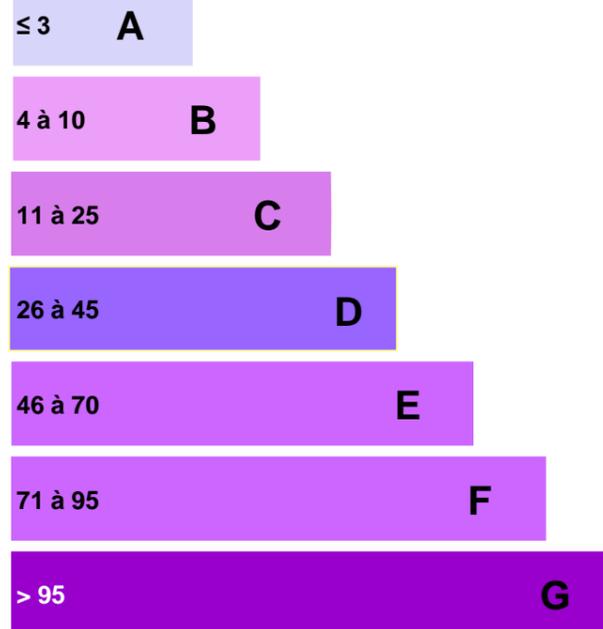


Bâtiment énergivore

### Bâtiment

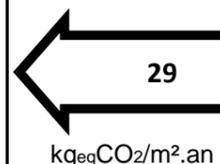


### Faible émission de GES



Forte émission de GES

### Bâtiment



H3C-énergies – 35 chemin du Vieux Chêne - Inovallée – 38 240 MEYLAN  
RCS Grenoble 477 913 487  
Tél : 04 76 41 88 66 - Fax : 04.76.41.28.94  
www.h3c-energies.fr



# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.public)

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
<b><u>Murs</u></b> Murs en béton avec un doublage intérieur (placo plâtre + isolant).	<b><u>Système de chauffage</u></b> Chaufferie gaz (2 chaudières Guillot). Le bâtiment est équipé de plusieurs radiateurs aciers munies de robinets thermostatiques. Centrales de traitement d'air. Aérothermes.	<b><u>Système de production d'ECS</u></b> La production d'Eau Chaude Sanitaire est réalisée par un chauffe-eau électrique.
<b><u>Toiture</u></b> Bac acier avec un flocage.	<b><u>Système de refroidissement</u></b> Groupe froid.	<b><u>Système d'éclairage</u></b> Tubes T8 à ballast ferromagnétique. Lampes fluocompactes (Hall).
<b><u>Menuiseries ou parois vitrées</u></b> Menuiseries en aluminium munies de doubles vitrages (Salle de thèse et au 8ème étage).		<b><u>Système de ventilation</u></b> Centrale de traitement d'air. VMC (Sanitaires). Extracteurs (Toiture).
<b><u>Plancher bas</u></b> Dalle en béton non isolée avec flocage coupe feu.	<b><u>Autres équipements consommant de l'énergie :</u></b> Bureautique. Machines à café.	
<b>Nombre d'occupants :</b>	NC	

<b><u>Energies renouvelables</u></b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	<b>kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		

<b><u>Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics</u></b> - Pour informer l'utilisateur, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public, - Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie, - Pour permettre la comparaison entre les bâtiments et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.	<b><u>Constitution de l'étiquette énergie</u></b> La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.
<b><u>Factures et performance énergétique</u></b> La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.	<b><u>Energies renouvelables</u></b> Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).
<b><u>Energie finale et énergie primaire</u></b> L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	<b><u>Commentaires :</u></b>

# Diagnostic de performance énergétique

(6.3.public)

## Conseils pour un bon usage

Bien que l'occupation des établissements visés est considérée comme continue, certains locaux du bâtiment ne sont pas utilisés 24 heures sur 24. La gestion des intermittences constitue quand même un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

## Gestionnaire énergie

Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

## Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

## Ventilation

Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

## Eau chaude sanitaire

- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.
- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.

## Confort d'été

Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

## Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.  
Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtres.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

## Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple), ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage), les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

## Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

## Compléments :

